



Faure Gnassingbé à Luanda

4 leviers pour financer l'Afrique de l'intérieur

Entre capitaux, corridors et connectivité, l'Afrique redessine sa carte du développement. Ce mardi 28 octobre au 3ème Sommet de Luanda sur le financement des infrastructures en Afrique, Faure Gnassingbé et ses pairs ont esquissé une ambition précise. Financer l'Afrique par l'Afrique, et bâtir les fondations concrètes de la Zlecaf.



PAGE 5

FISCALITÉ



Commerce

Le modèle togolais de marquage fiscal inspire le Sénégal

Dans un monde où la contrefaçon et la fraude fiscale rongent les économies, le marquage des produits s'impose comme un bouclier efficace. Le modèle togolais, salué pour sa rigueur, inspire désormais le Sénégal en quête d'une fiscalité plus performante. Une délégation de ce pays est à Lomé, depuis le lundi 27 octobre dernier.

PAGE 5

MODERNISATION



Aménagement et modernisation

L'engagement à faire du Togo un pôle d'attraction

Avec une population galopante qui a triplé sur les quatre (4) décennies (1981-2022), le Togo travaille à réorienter le développement de ses villes. Cette stratégie qui passe par la gestion équitable des populations aux infrastructures de base et la promotion des habitats décents, a conduit ...

PAGE 2

SANTÉ

Cancers

Situation au Togo et rappel de quelques mesures salutaires

Le mois d'octobre est le mois consacré aux réflexions et aux rappels des mesures ...

PAGE 10



Grands Lacs

Convergence de vues entre Lomé et Paris

Le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, a pris part hier 30 octobre 2025 à Paris, à une conférence de soutien à la paix et à la prospérité dans la région des Grands Lacs.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Rappel à Dieu du général Eyadéma / Des activités commémoratives à l'EFOFAT

Les activités commémoratives des 20 ans du rappel à Dieu de feu G^{al} Gnassingbé Eyadema se poursuivent. Sont annoncées du 06 au 07 novembre 2025, à l'École de formation des officiers des Forces armées togolaises (EFOFAT) à Pya, des manifestations scientifiques, sportives et récréatives.

Ces cérémonies s'inscrivent également dans le cadre de la célébration du 30^e anniversaire de l'EFOFAT et visent à célébrer l'excellence de cette école devenue une référence dans la sous-région. Par la même occasion, de faire un retour sur la vision du général Gnassingbé Eyadema, par qui la création de cette école est devenue une réalité.

À ces activités auxquelles la population de la Kozah est invitée, il sera question de leur faire découvrir l'œuvre du président Eyadéma et ses différents engagements à travers des conférences thématiques et des activités sportives.

Si l'EFOFAT est créée en 1995, le rappel à Dieu du général Eyadema remonte quant à lui au 5 février 2005.

32^e Conférence internationale des femmes leaders

Hadja Memounatou Ibrahima à la rencontre du président israélien

La députée Hadja Memounatou Ibrahima, représente le Togo du 26 au 31 octobre 2025 à la 32^e Conférence internationale des femmes leaders qui se tient à Haïfa en Israël. Dans le cadre ...



PAGE 4

 <p>Convergence de vues entre Lomé et Paris</p>	SOMMAIRE	<p>Sénégal/Liberté de presse 2 journalistes interpellés après la diffusion d'une interview</p>  <p>P 4</p>	<p>Numérique Le Togo accueille la Grande rencontre de l'innovation technologique (GRIT)</p>  <p>P 5</p>	<p>Aménagement et modernisation L'engagement à faire du Togo un pôle d'attraction</p>  <p>P 5&7</p>
--	----------	---	---	--

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Village de Nandoudja : Fousséni Aïchetou renforce son autonomie grâce à APSEF

Dans le canton de Hélot, plus précisément dans le village de Nandoudja, situé à environ 50 km à l'ouest de Kantè, dans la préfecture de la Kéran, réside une femme remarquable qui incarne l'esprit de résilience et de détermination que l'on retrouve fréquemment chez les femmes rurales togolaises. Son nom est Fousséni Aïchetou, et elle est la mère dévouée de 11 enfants. Fousséni est une femme aux multiples talents, impliquée dans divers petits commerces depuis son jeune âge. Elle a quitté l'école dès l'âge de 10 ans pour contribuer au bien-être de sa famille. Au fil du temps, elle a finalement trouvé sa voie dans le commerce de poissons et de riz, devenant ainsi une entrepreneure résolue.

Fousséni Aïchetou a découvert les produits du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) il y a près de 9 ans. Son parcours témoigne de sa persévérance malgré les défis auxquels elle a été confrontée. Aujourd'hui, dans ce premier numéro de l'année 2024 de la rubrique "Echos Des Bénéficiaires", partons à sa rencontre.

Un début modeste

Finalement, l'enfance de Fousséni Aïchetou ressemble beaucoup à celle de nombreuses filles dans les communautés rurales. Ayant grandi à Nandoudja au sein d'une famille monogame, elle a rapidement développé des compétences en matière de

débrouillardise. Dès son plus jeune âge, à seulement 10 ans, elle a commencé à vendre de la bouillie pour contribuer aux revenus de sa famille. "J'ai quitté l'école après la classe de CE1. Après les vacances je n'ai pas continué, il fallait que j'aide ma mère un peu", confie-t-elle. Elle a enchaîné plusieurs autres activités jusqu'à son mariage.

Après son mariage, Fousséni Aïchetou a continué à s'impliquer dans divers petits commerces, notamment la vente de poissons pour subvenir aux besoins de sa famille. Son esprit entrepreneurial l'a poussée à entreprendre ses propres initiatives économiques, malgré les ressources limitées dont elle disposait à l'époque. "Je me suis lancée seule, sans l'aide de mon mari", affirme-t-elle avec fierté.

Cette période de sa vie illustre son dévouement et sa détermination à réussir malgré les défis. Elle a suivi son propre chemin vers l'indépendance financière

La Découverte du FNFI

Le destin de Fousséni Aïchetou a pris un tournant décisif lorsqu'elle a entendu parler du FNFI grâce à l'un de ses partenaires prestataires de services financiers. C'était lors d'une séance d'information organisée sur le petit marché

de Nandoudja et cela a suscité un vif intérêt de sa part. Elle se souvient avec enthousiasme : "J'ai été immédiatement séduite par cette opportunité." Grâce au FNFI, Fousséni Aïchetou a pu obtenir le produit APSEF avec des prêts successifs allant de 30 000 à

Cette opportunité offerte par le FNFI a non seulement renforcé son entreprise existante, mais elle lui a également permis de diversifier ses sources de revenus.

Un pilier de la communauté

Fousséni Aïchetou considère

gratitude.

Des leçons précieuses

Le parcours de Fousséni Aïchetou est un exemple de détermination, de résilience et de succès. Son histoire démontre comment l'inclusion financière peut changer la



Fousséni Aïchetou

100 000 francs. Ces prêts ont été un véritable tremplin pour développer son activité de vente de poisson. Elle explique : "C'est ce qui a véritablement propulsé mon activité de vente de poisson. J'ai également investi dans l'achat de riz, de sorte que lorsque je n'ai pas de poisson, je prépare du riz et je le vends. C'est ainsi que je jongle entre les deux activités jusqu'à aujourd'hui."

que la présence du FNFI dans des régions éloignées comme Nandoudja est une aubaine pour les communautés rurales. "C'est une bonne chose que le FNFI soit présent dans les cantons éloignés comme Nandoudja, car cela nous permet d'accéder à des produits financiers qui nous aident à développer nos activités et à améliorer nos vies", explique-t-elle avec

vie des individus et renforcer les communautés. Elle affirme : "Le FNFI m'a donné la possibilité d'améliorer ma situation financière. Aujourd'hui je participe aux dépenses liées à l'éducation de enfants. J'encourage vivement toutes femmes et les jeunes de Nandoudja à explorer les opportunités offertes par le FNFI."

Ceci est un programme du ministère chargé du développement à la base et de l'économie sociale et solidaire



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Edy Alley

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Luc Biova
Rachid Zakari

Responsable administrative, financière
et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution: TogoMatin
Tirage: (2000 exemplaires)

Grands Lacs

Convergence de vues entre Lomé et Paris

Le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, a pris part hier 30 octobre 2025 à Paris, à une conférence de soutien à la paix et à la prospérité dans la région des Grands Lacs.



Faure Gnassingbé (à gauche) et Emmanuel Macron (à droite)

Announced il y a quelques jours, cette rencontre qui est organisée à l'initiative conjointe de la France et du Togo, vise à mobiliser la communauté internationale en vue d'une réponse efficace et collective à l'urgence humanitaire à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC).

Cette action diplomatique

illustre la convergence de vues entre Lomé et Paris pour la résolution des conflits, et

confirme la confiance de la communauté internationale envers l'engagement

international du Togo.

Le président du Conseil Faure Gnassingbé, le président français Emmanuel Macron, et d'autres dirigeants vont examiner les mécanismes innovants pour soutenir la dynamique de négociation et de médiation de l'Union africaine portée par le Togo, ainsi que celle initiée par Washington et Doha.

Une attention particulière sera accordée aux enjeux de la situation humanitaire, au droit international humanitaire, au déplacement et aux besoins

des populations ainsi qu'aux mécanismes de renforcement de l'intégration régionale, gage de consolidation de la paix et de la stabilité dans la région.

Le président du Conseil Faure Gnassingbé a toujours affirmé son engagement en faveur de la paix, à travers toute dynamique unitaire pour une solution durable aux différentes crises sociopolitiques, humanitaires et sécuritaires sur le continent.

Edem Dadzie

Sommet de Luanda

Vibrant appel à la mobilisation du capital africain

Mardi dernier, le président du Conseil Faure Gnassingbé a participé à Luanda en Angola aux travaux du 3ème Sommet de Luanda sur le financement des infrastructures en Afrique. Que peut-on retenir des travaux, et surtout de l'intervention du chef du gouvernement ?

Les dirigeants africains ont examiné les opportunités d'investissement stratégiques alignées sur le Programme de développement des infrastructures en Afrique (Pida) et le Plan directeur de l'Union africaine pour la connectivité régionale et continentale. Pour transformer ces ambitions en investissements réels, le président du Conseil a partagé avec ses homologues et les investisseurs quatre idées fondamentales.

Mobilisation du capital africain : la clé de la souveraineté économique

L'appel à la mobilisation du capital africain a été au cœur de son discours. Selon le président du Conseil, Champion du marché unique du transport aérien africain (Mutaa), l'Afrique dispose déjà de ressources financières considérables, mais celles-ci restent trop souvent investies hors du continent. Pour inverser la tendance, il a plaidé pour la création des mécanismes capables de canaliser ces ressources africaines vers les infrastructures régionales, industrielles et énergétiques.

« Notre continent dispose de ressources financières considérables. Elles sont dans nos fonds de pension, nos fonds souverains, nos compagnies d'assurance et notre épargne domestique. Mais une grande partie de ce capital reste peu investie ou investie hors d'Afrique et souvent dans des actifs à faible impact productif. Nous devons inverser cette logique. Il est

temps de créer les mécanismes capables de canaliser ces ressources africaines vers nos infrastructures régionales, industrielles et énergétiques », a déclaré Faure Gnassingbé. La matérialisation de ces ambitions passe aussi par la mise en place d'une ingénierie financière plus audacieuse, notamment des plateformes de co-investissement public-privé, des véhicules régionaux d'investissement et des garanties africaines de crédit capables de rassurer les investisseurs institutionnels. Cela suppose également le changement de paradigme au niveau des banques et établissements financiers, la valorisation des ressources, le seul moyen pour affirmer la souveraineté économique du continent.

« Nos banques nationales de développement doivent être consolidées, nos marchés de capitaux dynamisés et nos partenariats mieux ciblés. Les institutions africaines ont ici un rôle clé, celui de mutualiser les risques, d'agrèger les financements et de donner confiance, car le financement de nos infrastructures ne viendra pas uniquement de l'aide extérieure. Il repose aussi sur notre capacité à valoriser nos propres ressources pour bâtir l'Afrique que nous voulons ».

Faire des corridors intégrés, les artères du commerce intra-africain

Le président du Conseil s'est appesanti sur le rôle stratégique des corridors économiques à savoir routes, rails, ports, réseaux énergétiques et numériques dans l'intégration régionale. Il a insisté sur la nécessité de faire des infrastructures de véritables vecteurs de la compétitivité africaine, au-delà de simples ouvrages

physiques.

Faure Gnassingbé a partagé à cet effet, l'expérience du Togo en matière de construction de corridor qui illustre une approche territorialisée du développement, où les infrastructures favorisent la création de chaînes de valeur locales et régionales. « Lorsqu'un corridor fonctionne, les coûts logistiques s'effondrent, le temps de transit diminue. C'est ainsi que des pays enclavés deviennent de vraies plateformes d'échange », a précisé le président du Conseil.

Ce rôle vital des corridors dans l'intégration sous régionale, passe avant tout par l'harmonisation douanière, la digitalisation, la fluidité réglementaire et la gouvernance commune, et bien d'autres réformes communautaires pour transformer la géographie du commerce africain en donnant aux différents ports de la sous-région, un rôle de connecteurs de valeurs.

Faire de la Zlecaf un espace économique réel

Évoquant la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf), le président du Conseil a rappelé que ce projet historique ne pourra se concrétiser sans des infrastructures performantes et interconnectées. Les routes, ports, réseaux énergétiques et numériques doivent permettre aux marchandises, aux idées et aux talents de circuler librement à travers le continent.

Cette politique permettra aussi de réduire les coûts commerciaux, d'attirer les investissements productifs, stimuler les chaînes de valeurs régionales et les investissements productifs dans les domaines à fort impact socioéconomique tels

que l'agro-industrie, le textile, la logistique, la transformation minière.

« Notre objectif doit être de faire de la Zlecaf un espace économique réel. La zone de libre-échange continentale africaine est un projet historique. Nous avons posé les fondations juridiques d'un marché continental. Mais sans infrastructures performantes, cette ambition restera théorique. Il faut maintenant des connexions concrètes, des routes fluides, des ports efficaces, une énergie stable, des réseaux numériques interopérables. Chaque corridor opérationnel est un pas de géant vers une Afrique intégrée », a indiqué le président du Conseil.

Pour lui, c'est le seul moyen de faire de la Zlecaf un moteur d'industrialisation, d'emploi et



Faure Gnassingbé (au milieu)

de compétitivité.

Construire des infrastructures durables et inclusives

Le président du Conseil a surtout insisté sur la qualité et la durabilité des infrastructures africaines. Elles doivent être résilientes face aux chocs climatiques, intégrer les énergies propres et être gérées avec transparence et profiter à tous, en particulier aux jeunes, aux femmes et aux entrepreneurs.

« Construire, c'est bien. Mais construire mieux, est essentiel.

Nos infrastructures doivent être durables, résilientes et bien entretenues. Elles vont devoir résister aux chocs climatiques, intégrer les énergies propres et soutenir la transition verte du continent. Elles doivent aussi être gouvernées avec rigueur », a insisté Faure Gnassingbé.

Le président du Conseil a rappelé que l'Afrique ne manque ni d'idées ni de volonté, mais qu'elle doit désormais coordonner ses actions, mutualiser ses moyens et renforcer la confiance entre les États. Il a réitéré l'engagement du Togo à contribuer à cette ambition commune.

Le troisième sommet de Luanda sur le financement des infrastructures en Afrique s'impose ainsi comme un

tournant décisif pour une Afrique capable de financer elle-même son intégration et sa prospérité, en plaçant les populations au cœur de chaque infrastructure et de chaque politique de développement. Les travaux ont été meublés de déclarations et de panels sectoriels de haut niveau portant sur l'énergie, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, les transports ainsi que la mobilisation des capitaux nationaux.

TM et presidenceduconseil.gouv.tg

32^e Conférence internationale des femmes leaders

Hadja Memounatou Ibrahima à la rencontre du président israélien

La députée Hadja Memounatou Ibrahima, représente le Togo du 26 au 31 octobre 2025 à la 32^e Conférence internationale des femmes leaders qui se tient à Haïfa en Israël. Dans le cadre de cette conférence, la présidente du Parlement de la CEDEAO était jeudi 30 octobre à Jérusalem, à la rencontre du président israélien, Isaac Herzog.



Memounatou Ibrahima (g) et Isaac Herzog (d)

Cette rencontre de haut niveau qui vient renforcer les relations de partenariat entre le Togo et l'Israël, était l'occasion pour Mme Ibrahima, de présenter au président israélien la déclaration issue des travaux. « Nous lui avons présenté

la déclaration issue de nos travaux, symbole d'un engagement commun pour l'égalité et le leadership », s'est félicitée Mme Ibrahima

sur page X. Placée sous le thème : « Shaping the future : Leadership des femmes, intelligence artificielle et égalité des sexes », cette 32^e conférence internationale permet de renforcer le leadership féminin par l'échange de connaissances et de réseautage. A travers des réflexions de haut niveau, elle permettra également de sortir des propositions innovantes pour la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des

femmes dans divers secteurs.

Dans l'ensemble, cela inclut le développement des compétences des femmes, la promotion d'une représentation équitable dans la gouvernance et la création de réseaux de soutien pour aborder des défis urgents. Un ensemble de domaines dans lesquels le Togo ne cesse d'exceller et de multiplier plusieurs initiatives ces dernières années.

Caleb Akponou

Sénégal/Liberté de presse

2 journalistes interpellés après la diffusion d'une interview

La scène, aussi brutale qu'inattendue, a provoqué une onde de choc dans les rédactions sénégalaises. En moins de vingt-quatre heures, deux journalistes de premier plan ont été arrêtés pour avoir accordé ou diffusé une interview avec Madiambal Diagne, un patron de presse en exil en France, sous le coup d'un mandat d'arrêt émis par la justice sénégalaise

matin.

Quelques heures plus tard, mercredi 29 octobre, c'est Babacar Fall, directeur de la Radio Futurs Médias (RFM), qui a été arrêté à son tour, en plein direct, après avoir interviewé le même

dans des circonstances qui interpellent la conscience démocratique ». La Coordination des associations de presse (CAP), principale confédération du secteur, a parlé d'actes d'une « extrême gravité », estimant qu'ils constituent « des atteintes inqualifiables à la liberté de la presse ».

« Des gendarmes armés jusqu'aux dents ont débarqué pendant la diffusion et ont tenté d'embarquer Maïmouna Ndour Faye de force », a rapporté le rédacteur en chef de 7TV, Sékou Diémé, dénonçant « une intimidation inacceptable ». Au cœur de cette affaire, le journaliste Madiambal Diagne, fondateur du groupe Avenir Communication et directeur du quotidien Le Quotidien, connu pour ses positions critiques envers le pouvoir. Poursuivi dans une enquête sur de présumées transactions financières suspectes, il a quitté le Sénégal fin septembre pour la France, peu après l'émission d'un mandat d'arrêt international à son encontre.

En France, il avait été interpellé puis placé sous contrôle judiciaire le 21 octobre, avant que la justice française ne lève cette mesure mardi 28 octobre, selon son avocat, Baboucar Cissé.

T.M.



Manifestation en faveur de la liberté de presse au Sénégal

Mardi soir, alors que la chaîne 7TV diffusait une émission enregistrée avec M. Diagne, des gendarmes ont fait irruption dans les locaux de la rédaction. Sa directrice, Maïmouna Ndour Faye, a été interpellée puis placée en garde à vue pour « atteinte à la sûreté de l'État » et « atteinte à l'autorité de la justice ». Le signal de la chaîne a été interrompu pendant plusieurs heures avant d'être rétabli mercredi

Madiambal Diagne. Deux autres reporters du groupe, brièvement interpellés, ont été relâchés.

Aucune déclaration officielle n'avait encore été faite par les autorités, mercredi en début d'après-midi. Le Syndicat des professionnels de l'information et de la communication du Sénégal (SYNPICS) a exprimé sa « vive préoccupation » face à « deux interventions

Bénin/présidentielle de 2026

Yayi Boni accuse Talon de vouloir déstabiliser son parti

Le silence n'aura duré qu'un jour. Le soir du 28 octobre, l'ancien président du Bénin, Boni Yayi, est apparu dans une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux de son parti, Les Démocrates. Le visage grave, le ton posé, il a dénoncé ce qu'il qualifie de « politique d'exclusion systématique » menée par son successeur, Patrice Talon.

de son parti. Selon lui, des députés et responsables des Démocrates seraient approchés pour rejoindre le camp au pouvoir, dans le but de « vider l'opposition de sa substance ».

Le gouvernement n'a pas tardé à réagir. Contacté par RFI, Wilfried Houngbédji,



Yayi Boni

« Depuis 2016, l'opposition a été systématiquement exclue de toutes les élections, sauf en 2023 », a déploré Boni Yayi, estimant que ces pratiques « fragilisent l'édifice démocratique ».

L'ancien chef d'État, au pouvoir entre 2006 et 2016, a rappelé son attachement aux valeurs de pluralisme qui ont longtemps fait du Bénin un modèle démocratique en Afrique de l'Ouest.

Dans son allocution, il est revenu sur son entretien du 24 octobre avec Patrice Talon, un tête-à-tête tenu à huis clos au Palais de la Marina. « J'en ai déduit que le président Talon renonce progressivement à faire du Bénin un État de droit et de démocratie. Il ne veut plus d'opposition », a-t-il lancé, visiblement amer.

Au-delà des critiques institutionnelles, Boni Yayi accuse également la majorité présidentielle de mener des « manœuvres de déstabilisation » à l'encontre

porte-parole de l'exécutif, a sèchement répondu :

« Pathétique. Monsieur Boni Yayi fait du Mister Yayi et refuse d'assumer ses responsabilités dans la crise qui secoue son parti. »

Une déclaration qui traduit la fermeté du pouvoir face à une opposition qu'il accuse de divisions internes et d'impréparation. Pour le camp présidentiel, la disqualification de Renaud Agbodjo n'est que la conséquence d'un manque de rigueur administrative, non d'un complot politique.

À dix-huit mois de l'élection présidentielle, l'exclusion du principal parti d'opposition ravive les inquiétudes quant à la vitalité démocratique du pays. Boni Yayi, dans sa déclaration, a néanmoins lancé un appel au dialogue « pour sortir de la crise politique, démocratique et électorale actuelle ».

T.M.

Faure Gnassingbé à Luanda

4 leviers pour financer l'Afrique de l'intérieur

Entre capitaux, corridors et connectivité, l'Afrique redessine sa carte du développement. Ce mardi 28 octobre au 3ème Sommet de Luanda sur le financement des infrastructures en Afrique, Faure Gnassingbé et ses pairs ont esquissé une ambition précise. Financer l'Afrique par l'Afrique, et bâtir les fondations concrètes de la Zlecaf.

Réunis autour du thème : « Capitaux, corridors, commerce : investir dans les infrastructures pour la Zlecaf et la prospérité partagée », les dirigeants africains ont exploré les stratégies capables d'accélérer la transformation économique du continent. Au cœur des échanges, 4 priorités ont structuré l'intervention du président du Conseil de l'État togolais : mobiliser le capital africain, renforcer les corridors économiques, concrétiser la Zlecaf et bâtir des infrastructures durables.

Mobiliser le capital africain pour affirmer la souveraineté économique

Pour Faure Gnassingbé, l'avenir du financement africain passe d'abord par la mobilisation des ressources internes. Selon lui, le continent dispose d'importants capitaux, notamment l'épargne, les fonds souverains, les fonds de pension trop souvent placés hors d'Afrique.

« Notre continent dispose

de ressources financières considérables, mais une grande partie de ce capital reste peu investi ou investi hors d'Afrique [...]. Nous devons inverser cette logique », a-t-il plaidé. Il a ainsi appelé à la création



Faure Gnassingbé

de mécanismes innovants capables de canaliser ces fonds vers les infrastructures régionales et industrielles. L'objectif est de bâtir une ingénierie financière panafricaine fondée sur des co-investissements public-privé, des garanties régionales et des marchés de capitaux dynamiques. C'est, selon lui, une condition essentielle à l'affirmation de la souveraineté économique du continent.

Les corridors intégrés, moteurs du commerce intra-africain

Le président du Conseil

a ensuite insisté sur l'importance des corridors économiques, en l'occurrence les routes, les rails, les ports, les réseaux numériques et énergétiques pour renforcer la compétitivité et l'intégration

régionale.

« Lorsqu'un corridor fonctionne, les coûts logistiques s'effondrent, le temps de transit diminue. C'est ainsi que des pays enclavés deviennent de vraies plateformes d'échange », a-t-il expliqué. En évoquant l'expérience togolaise en matière de corridors, il a souligné la nécessité d'une gouvernance concertée : harmonisation douanière, fluidité réglementaire et infrastructures connectées. Autant de réformes susceptibles de transformer la géographie du commerce

africain.

Faire de la Zlecaf un espace économique concret

Faure Gnassingbé a rappelé que la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) ne pourra devenir une réalité qu'à travers des infrastructures interconnectées et performantes.

« Sans infrastructures performantes, cette ambition restera théorique. Il faut maintenant des connexions concrètes, des routes fluides, des ports efficaces, une énergie stable », a-t-il martelé.

Selon lui, ces interconnexions doivent permettre de réduire les coûts commerciaux, de stimuler les chaînes de valeur régionales et d'attirer l'investissement productif, notamment dans l'agro-industrie, la logistique et la transformation minière. La Zlecaf, a-t-il ajouté, doit devenir « un moteur de l'industrialisation, de l'emploi et de la compétitivité africaine ».

Des infrastructures durables, inclusives et résilientes

Le dernier pilier évoqué est la qualité et la durabilité des ouvrages. Le chef de l'Exécutif togolais a insisté

sur des infrastructures capables de résister aux chocs climatiques, d'intégrer les énergies propres et de bénéficier d'une gestion rigoureuse et transparente.

« Construire, c'est bien. Mais construire mieux, est essentiel. Nos infrastructures doivent être durables, résilientes et bien entretenues [...]. Elles doivent aussi être gouvernées avec rigueur », a-t-il affirmé.

Pour lui, ces investissements doivent profiter aux jeunes, femmes, entrepreneurs et renforcer la cohésion économique du continent. Il a enfin appelé à une meilleure coordination entre États et à la mutualisation des ressources pour renforcer la confiance et l'efficacité collective.

Le Sommet de Luanda s'impose comme un jalon décisif pour une Afrique désireuse de financer elle-même sa prospérité. En plaçant l'investissement local, la connectivité régionale et la durabilité au cœur du débat, les dirigeants africains affirment une vision commune : celle d'un continent maître de son développement et acteur de sa propre intégration.

E. A

Commerce

Le modèle togolais de marquage fiscal inspire le Sénégal

Dans un monde où la contrefaçon et la fraude fiscale rongent les économies, le marquage des produits s'impose comme un bouclier efficace. Le modèle togolais, salué pour sa rigueur, inspire désormais le Sénégal en quête d'une fiscalité plus performante. Une délégation de ce pays est à Lomé, depuis le lundi 27 octobre dernier.

Composée de responsables des Impôts et des Douanes, cette délégation des régies financières du Sénégal vient s'enrichir de l'expérience togolaise. Leur mission est de comprendre

les rouages d'un système devenu une référence régionale en matière de transparence fiscale. L'objectif de cette visite est de s'inspirer du modèle contractuel mis en œuvre par l'Office togolais des recettes (OTR) avec le partenaire SICPA, une société suisse experte dans les solutions de marquage. Ce dispositif permet au Togo de mieux gérer et suivre fiscalement les marchandises tout en renforçant la sécurité des



Séance de travail entre les deux délégations

produits.

Entré en vigueur le 1er septembre 2020, le marquage sécurisé obligatoire a profondément transformé la fiscalité togolaise. Il vise à améliorer

la sécurité et l'authenticité des produits, de faciliter leur traçabilité et d'identifier leur origine lors de leur entrée sur le territoire. Une réforme technique, mais aux effets concrets sur la lutte contre

la fraude et l'évasion fiscale. Au cours de leur séjour, les représentants sénégalais entendent recueillir « toutes les informations nécessaires sur le fonctionnement du système togolais », identifier ses réussites et mesurer ses défis. Leur ambition est d'adapter ce modèle à leur propre contexte, pour élargir l'assiette des droits et taxes et améliorer la collecte des recettes fiscales et douanières.

Edy Alley

Numérique

Le Togo accueille la Grande rencontre de l'innovation technologique (GRIT)

A l'aune des nouvelles technologies, les projecteurs se sont braqués sur l'avenir. Depuis le 29 octobre, la capitale togolaise vibre au rythme de la Grande rencontre de l'innovation technologique (GRIT), un rendez-vous qui place le pays au cœur de la révolution digitale africaine.

Portée par le ministère de l'Efficacité du service public et de la Transformation numérique,

avec l'appui de la Giz Togo, la GRIT se veut être un manifeste pour un Togo qui ose rêver grand. « Le Togo est petit par sa taille, mais grand par son ambition », a déclaré la ministre Cina Lawson en ouvrant ces deux journées intenses.

Entre panels, keynotes, démonstrations en live

et sessions interactives, l'événement réunit tout un écosystème : les startups, les investisseurs, les décideurs publics et les partenaires techniques. Un carrefour d'idées et d'énergies où l'innovation se conjugue à la coopération.

Mais au-delà des discours, l'enjeu est concret : une

soixantaine de startups africaines montent sur la scène du Pitch Arena pour présenter leurs solutions et séduire les investisseurs. De la fintech à la santé numérique, ces jeunes pousses incarnent une Afrique qui invente, innove et s'impose.

La GRIT, c'est aussi une

déclaration. Celle d'un pays qui veut faire du Togo un pôle d'innovation et d'investissement technologique en Afrique. Dans une région en pleine mutation, cette ambition sonne comme une promesse. Car à Lomé, pendant deux jours, le futur se construit idée après idée.

Edy Alley

Aménagement et modernisation

L'engagement à faire du Togo un pôle d'attraction

Avec une population galopante qui a triplé sur les quatre (4) décennies (1981-2022), le Togo travaille à réorienter le développement de ses villes. Cette stratégie qui passe par la gestion équitable des populations aux infrastructures de base et la promotion des habitats décents, a conduit ces dernières années à un certain nombre de réalisations.

En s'engageant dans cette démarche, celle d'assurer un cadre de vie décent à la population, le Togo entend réduire les disparités régionales, favoriser la création d'emplois et faire de la croissance démographique un moteur de développement.

Loin d'être une faveur, l'accès des populations à des infrastructures de base et à un cadre de vie assaini est un droit. Et le gouvernement, porté par l'engagement de promouvoir un développement inclusif où personne ne sera laissé pour compte, n'a de

non maîtrisée exerce une pression négative très forte sur le développement des villes, et partant du pays.

Conscientes de cette réalité, les autorités togolaises ont dans un premier temps doté le Togo, en 2009, d'un document de politique nationale d'aménagement du territoire (PNAT). Ce document met en place des stratégies pour organiser l'espace national, répartir les populations et les activités de manière équilibrée, et développer les infrastructures. Il repose sur des principes fondamentaux tels que la création de conditions de développement, la compensation des inégalités territoriales, la protection de l'environnement et des ressources, et la coopération entre les acteurs.

En 2015, pour renforcer les actions du Togo dans l'amélioration du cadre de



Projet d'architecture de reconstruction du Grand marché de Lomé ravagé par l'incendie

échelle, et qui sert de base à la mise en œuvre de la politique nationale dans le domaine.

Pour les autorités togolaises, l'ensemble de ces dispositifs ont pour objectif d'assurer un développement économique et spatialement équilibré,

plus défavorisées.

Pour ce faire, une attention particulière est dans un premier temps accordée à la capitale togolaise Lomé, qui ne cesse de subir ces dernières années une pression démographique. Celle-ci due en partie à l'exode rural et à un fort taux de natalité.

Pour Démakou Yédoubé, directeur de l'Orientation spatiale, cela est d'une importance dans la mesure où la problématique de l'aménagement du territoire au Togo est marquée par un déséquilibre profond.

D'abord entre Lomé, la capitale, où se concentre le maximum des infrastructures du pays, environ 80 %, selon les études, et le reste du territoire, où il y a plus d'infrastructures que dans les milieux ruraux. Une situation qui a pour conséquence l'existence de zones défavorisées dans le pays.

Dans cette logique, celle de trouver des solutions durables aux problèmes qui minent l'aménagement du territoire, le District autonome du Grand Lomé (DAGL) a été doté, en 2018, d'un schéma directeur d'aménagement et

d'urbanisme. Ce document de planification, dont la finalisation est annoncée en 2023, régleme l'urbanisation de la capitale togolaise, pour les prochaines années. Ce nouveau plan est entre autres censé améliorer l'occupation spatiale, éliminer les déséquilibres structurels et renforcer l'attractivité de la ville.

Aussi apporte-t-il des solutions aux problèmes urbains que rencontrent les populations de Lomé, notamment le coût élevé des terrains urbains, les mauvaises conditions de logement, et l'absence de dessert des quartiers en eau et électricité, à travers la régulation de la dynamique de l'urbanisation. Il fixe également les orientations fondamentales, harmonise les programmes de l'État, ainsi que ceux des collectivités locales et des établissements.

Repenser les modèles urbains au Togo

Dans un contexte mondial marqué par des conséquences de plus en plus néfastes des dérèglements climatiques et face à la persistance des difficultés économiques, sources d'inégalité croissante, il urge de



Une vue aérienne de la ville de Lomé

cesse de multiplier des initiatives. Pour Prof. Sélom Klassou, ancien Premier ministre du Togo, l'urbanisation rapide

de ses populations, l'Assemblée nationale adoptait un projet de loi-cadre sur l'aménagement du territoire, à différentes

de réduire les disparités régionales, de favoriser la création d'emplois et d'inciter le secteur privé à investir dans les zones les

repenser les modèles urbains. Le Togo qui n'est pas du reste, s'est engagé à trouver des solutions durables.

Partant du constat qu'il devient impératif d'adopter des stratégies innovantes pour anticiper, gérer les crises urbaines tout en assurant l'accès aux services et équipements de base, le gouvernement a inscrit la lutte contre la vulnérabilité urbaine dans ses priorités.

Sous le leadership du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, cette lutte est inscrite dans la Feuille de route gouvernementale. À travers le ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et des Réformes foncières, des initiatives structurantes sont mises en œuvre avec le concours de plusieurs acteurs pour planifier des villes durables.

Au nombre des initiatives, l'on citera la création de la ville nouvelle de Kpomé-Dalavé, l'aménagement et la sécurisation foncière ainsi

gestion saine du foncier. En effet, l'agriculture, dont les activités sont liées à la terre, emploie plus de 60 % de la population active, et une gestion saine du foncier devrait contribuer davantage à la création des entreprises et de la richesse dans le pays.

Pour relever les défis à ce niveau, le Guichet foncier unique, désormais opérationnel, centralise toutes les démarches liées à la propriété : titres fonciers, mutations, plans cadastraux, vérification de propriété. Il constitue un point d'entrée unique, éliminant les va-et-vient interminables entre services.

Grâce au système ArcGIS, les parcelles sont géoréférencées, les plans cadastraux numérisés et les titres sécurisés contre toute tentative de fraude ou de double vente dans les milieux urbains. Autre innovation majeure : l'attribution du Numéro unique parcellaire (NUP) depuis août 2024, qui identifie chaque terrain de façon exclusive dans la

terrain.

Vers une administration foncière de proximité



(et la légende de ce monument des deux lions ?)

La réforme ne se cantonne pas à Lomé. La création de divisions régionales et de nouveaux conservateurs permet de rapprocher les services fonciers des populations. Les citoyens de l'intérieur du pays n'ont plus besoin de rallier la capitale pour leurs

liées aux expropriations.

Toujours dans le cadre des réformes foncières et de

promouvoir l'accès à des logements décentes.

En ce sens, plusieurs

sa sécurisation, le Togo envisage de mettre en place l'Institut géographique national. Le 09 avril 2024, le gouvernement s'est penché sur sa création en Conseil des ministres.

Inclusion et reconnaissance des droits coutumiers

Les réformes placent l'équité sociale au cœur du processus. Le projet LRAP (Land Reform and Access Project), soutenu à hauteur de 8 millions de dollars (plus de 4 milliards de francs CFA), vise à reconnaître les droits fonciers coutumiers, souvent ignorés ou précaires. Il cible en priorité les femmes et les paysans, leur permettant d'obtenir des titres sécurisés, ouvrant ainsi la voie à un accès au crédit et à des investissements productifs.

Le Forum national du foncier tenu en juillet 2024 a permis de vulgariser le Code foncier et de lancer la distribution des livrets fonciers, documents résumant les droits de chaque propriétaire de manière simplifiée, à l'usage des populations locales.

La promotion de logements sociaux, une autre démarche

Dans ces efforts d'aménagement du territoire et de lutte contre l'urbanisation anarchique, l'une des démarches du gouvernement est de

projets de logements sont pilotés. Le principal vise à construire 20 000 logements abordables dans le cadre d'un programme global, avec des avancées notables à Kpomé-Dalavé. D'autres projets comme la cité Mokpokpo sont déjà en cours de réalisation avec la construction de plusieurs centaines de logements, sans oublier des sites identifiés dans le Golfe 7 pour le démarrage d'autres projets de logements sociaux.

Le projet Wellcity, une ville nouvelle écologique en construction près de Lomé, à Adétikopé, vise également à offrir des logements abordables et de qualité à la classe moyenne.

Mais en dépit des efforts, le défi reste immense. Pour ce faire, la Semaine mondiale de l'habitat que célèbre le Togo depuis le 6 octobre 2025, sous le thème : « Réponses aux crises urbaines », interpelle plus d'un et permettra de se pencher davantage sur la question.

Tenue sous l'égide des Nations unies, cette célébration, la 40^e du genre, permettra de repenser les modèles urbains et de garantir à chaque citoyen le droit fondamental à un logement décent et abordable.

Caleb Akponou



Circulation dans la ville de Lomé à la Colombe de la paix (image illustrative)

que la réglementation de l'accès et le renforcement de la capacité d'adaptation et de riposte face aux catastrophes naturelles pour lutter contre les inondations.

Cas du foncier

Pour nombre d'experts, pour faire de la croissance démographique un atout de développement, le Togo se doit d'asseoir une

base nationale.

La suppression des tampons multiples et la digitalisation complète du traitement des dossiers réduisent drastiquement les délais. Là où une demande de titre pouvait prendre plusieurs années, elle est aujourd'hui traitée en moins de 6 mois, avec une réduction des frais de 15 % à 1,5 % de la valeur du

démarches.

Des missions de sécurisation foncière ciblées sont également conduites dans des zones stratégiques. C'est le cas du projet d'aménagement de l'aéroport de Gbatopé, où plus de 7 000 hectares ont été délimités, cartographiés et les propriétaires identifiés, évitant ainsi les tensions

COPIE

COMMANDEMENT AUX FINS DE SAISIE IMMOBILIERE

L'an deux mil vingt-cinq
le mercredi 23 octobre à 11 heures et 15 minutes.

À la requête de La SUNU Bank Togo, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de onze milliards cent soixante-quatre millions trente-deux mille (11.164.032.000) Francs CFA, Immatriculée au RCCM sous le numéro TG-LOM 2006 B 1428, ayant son siège social à Lomé, Immeuble Sunu Bank Togo, sis au 23 Avenue Kléber Dadjo, 01 BP : 904 Lomé 01, Tél : 22 21 04 60 / 22 21 20 47, représentée par son Directeur Général, Monsieur Abilé Bénito Ignace FADO, demeurant et domicilié audit siège ;

Assistée de la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES, Société d'Avocats au Barreau du Togo, sis à Lomé, 482, Rue ADABAWERE, 01 B.P 968 Lomé-01, Tél : 22 21 70 63, représentée par son Gérant, Maître Sédrick Koffi DOGBEAUVU, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège ;

Laquelle se constitue pour elle sur la présente poursuite, et au siège de laquelle domicile est élu et où pourront être notifiés les actes d'opposition au présent commandement, offres réelles et toutes significations relatives à la saisie ;

Agissant en vertu d'un pouvoir spécial de saisir en date du 18 décembre 2024 à moi donné dont copie est remise avec celle des présentes et des actes ci-après dont copies certifiées conformes sont également délaissées en annexe à celles des présentes, savoir :

- la grosse dûment en forme exécutoire de l'acte en date du 21 octobre 2022 intitulé « CONVENTION DE CREDIT DE COMPTE COURANT AVEC OUVERTURE D'UNE LIGNE DE CREDIT SPOT GARANTIE PAR UNE HYPOTHEQUE ENTRE SUNU BANK TOGO S.A ET MONSIEUR WIYAO TCHAA, PROMOTEUR DES ETABLISSEMENTS "AGRIVERT", passé par-devant Maître Emilienne Kayi FOLL.
- Du certificat d'inscription d'hypothèque en date du 18 janvier 2023 ;
- la lettre 0321/SUNU Bank Togo/DG/DI/DRC/2023 en date du 18 juillet 2023 portant en objet « notification d'arrêt et de clôture de compte » ainsi que son exploit de signification en date du 21 juillet 2023 ;
- le relevé de compte en date du 17 juillet 2023 ;

Nous, Donat Ameyo KPOUNTO, Juge de Justice près le Cour d'Appel et le Tribunal de 1ère Instance de Lomé demeurant et domicilié en cette ville quartier Djidjis au lieu de l'Institut Africain de Développement Sanitaire et Social (IADSS) B.P. 81322 Tél: 22 25 18 83 LOME - TOGO Soussigné

ACPD/SGD/ND/NN Recouvrement de créances

Fait commandement à :

Madame Assiba Eyonam HOUNDJO, constituante d'hypothèque, Fondatrice du complexe "GOD BLESS", demeurant et domiciliée à Lomé, quartier Tokoin Witi (Novissi), Maison située non loin du jardin d'enfant AKATI, où étant et parlant à *Mme Assiba Eyonam HOUNDJO, épouse KPOUNTO, au domicile ou à l'adresse ou le bureau de l'exploitant, nous avons procédé à l'affichage à la porte principale de l'ambassade du Tribunal de Grande Instance de Lomé et à la diffusion dans le Journal Togo Matin conformément à l'article 57 du Code de Procédure Civile et pénale l'ordonnance n° 230/2025 du 20 octobre 2025 rendue par le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé*

Monsieur Tchaa WIYAO, Entrepreneur Agricole, constituant de gage sur stock de marchandises, Promoteur des Etablissements AGRIVERT, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Agoè-Assiyéyé, Maison sise à côté de l'église catholique JESUS BON PASTEUR, Tél : 91 09 22 54, où étant et parlant à *le numéro 0992254 appartenant à une tierce personne et de bureaux et tout service, nous avons procédé à l'affichage à la porte principale de l'ambassade du Tribunal de Grande Instance de Lomé et à la diffusion dans le Journal Togo Matin conformément à l'article 57 du Code de Procédure Civile et pénale l'ordonnance n° 230/2025 du 20 octobre 2025 rendue par le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé*

De, dans les vingt (20) jours de la signification du présent exploit et pour tout délai, payer à ma requérante ou à son Conseil, la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES, Société d'Avocats sise à l'adresse susvisée, la somme totale de **cent quarante millions deux cent vingt-et-un mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (140.521.299) francs CFA**, décomposée comme suit :

• la somme principale	108 610 876 F CFA
• majorée des intérêts de retard décompté du 21.07.2023 au 31.12.2023 (4,205%)	10 702 037 F CFA
du 01.01.2024 au 31.12.2024 (5,0336%)	2 059 625 F CFA
du 01.01.2025 au 11.07.2025 (5,0336%)	5 467 037 F CFA
• des frais de recouvrement (15%)	3 175 375 FCFA
• T.V.A (18%)	17 896 937 F CFA
• T.V.A (18%)	3 221 449 F CFA
Coût du présent exploit	90 000 F CFA
	140.521.299 F CFA

L'avertissant que faute de payer la somme inscrite au présent commandement dans le délai de vingt (20) jours impartis, le présent commandement sera transcrit à la diligence de ma requérante à la Conservation Foncière et vaudra à partir de sa publication saisie réelle du bien immeuble désigné ci-après :

Désignation :

Le bien objet de la saisie est un immeuble urbain bâti, ayant la forme d'un polygone irrégulier, sis à Lomé, quartier Tokoin Hédzranawoé, d'une contenance de quatre ares soixante-dix-sept centiares (04a 77 ca), objet du titre foncier n°21 261, inséré au Livre Foncier de la République

ACPD/SGD/ND/NN Recouvrement de créances

Togolaise sous le Vol. 107, F°126, limité au nord par une rue non dénommée, au Sud et à l'Est par les lots N°s7 et 5 et à l'O uest par une parcelle non identifiée ;

Tel au surplus que ledit Immeuble existe, s'étend, se poursuit et se comporte avec ses aisances, dépendances et appartenances, sans aucune exception ni réserve ;

Lui déclarant enfin que l'expropriation du bien désigné ci-dessus sera poursuivie dans le ressort du Tribunal de Grande Instance de Lomé sous la constitution de la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES, Société d'Avocats inscrite au Barreau national du Togo ;

Notifié à Monsieur le Conservateur de la Propriété Foncière et des Domaines au Togo, demeurant et domicilié à Lomé, à la Direction des Affaires Domaniales et Cadastres (Division de la Conservation Foncière), où étant et parlant à :

Copie du présent commandement et lui ai rappelé de s'abstenir de toute mutation de l'immeuble dont s'agit ou d'y inscrire tout droit réel tant que mainlevée ne sera pas donnée dudit commandement, mais que, dès réception du présent exploit, il est mandaté d'inscrire tous droits de ma requérante sur le Titre Foncier sus-spécifié.

SOUS TOUTES RESERVES ET POUR QU'ILS N'EN IGNORENT

Je leur ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copies tant des pièces susvisées que du présent exploit dont le coût est de 90 000 F CFA.



NOTE D'INFORMATION RELATIVE AU PAIEMENT DES DROITS LIQUIDES A LA DIRECTION DU CADASTRE ET DE LA CONSERVATION FONCIERE

N° 34/2025/OTR/CG/CI/DCCF

Le Directeur du Cadastre et de la Conservation Foncière rappelle à l'attention du public et des usagers de la Direction du Cadastre et de la Conservation Foncière (DCCF) que, par communiqué n° 031/OTR/CG/CI/DCCF du 28 octobre 2024, le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) a invité les requérants dont les réquisitions ont été liquidées et concernant notamment les droits et taxes d'immatriculation, de mutation partielle ou totale, d'inscription hypothécaire ainsi que de la taxe sur la plus-value, à régulariser la situation de leur dossier par le paiement desdits droits et taxes y afférents.

A cet effet, il est demandé à tous les requérants dont les réquisitions liquidées demeurent impayées, de bien vouloir régulariser leur situation **au plus tard le 30 novembre 2025.**

Passé ce délai, **l'administration fiscale se réserve le droit d'appliquer les pénalités prévues par les dispositions légales en vigueur.**

Le Directeur du Cadastre et de la Conservation Foncière remercie tous les usagers pour leur compréhension et leur sens de responsabilité.

Fait à Lomé le 22 Octobre 2025

Kwami OBOSSOU

**Le Directeur du Cadastre et de
la Conservation Foncière p.i**

Cancers

Situation au Togo et rappel de quelques mesures salutaires

Le mois d'octobre est le mois consacré aux réflexions et aux rappels des mesures à prendre pour éviter les cancers, que cela soit les cancers masculins ou les cancers féminins. Togo Matin s'inscrit également dans cette dynamique. Mais quelle est la situation actuelle des cancers au Togo ?

Chaque année, plus de 5 000 nouveaux cas de cancer sont enregistrés dans le pays, et plus de 3000 personnes en décèdent, selon la Ligue togolaise contre le cancer (LTCC). La moitié des victimes sont des femmes, soit quatre décès féminins par jour. Le

et intégré de nouvelles molécules thérapeutiques dans son protocole national de prise en charge.

Des efforts similaires ont également été entrepris au Ghana, au Burkina Faso et au Bénin. « Le Togo peut gagner cette bataille, nous le pouvons. Si d'autres pays ont pu agir et innover, le Togo n'est pas un mauvais élève », a-t-il ajouté.

Des propositions concrètes pour faire reculer la maladie Pour inverser la tendance, la LTCC formule plusieurs r e c o m m a n d a t i o n s

dispositions pour prévenir le mal.

Quel que soit le type de cancer, les actions de préventions sont les mêmes.

Adopter une alimentation saine

Privilégier une alimentation saine et équilibrée à base de fruits et légumes frais permet de réduire le risque de cancer. Il faut limiter la nourriture trop riche, trop grasse, ou trop sucrée contenue dans les produits industriels.

notamment celui du sein. L'arrêt du tabac est indispensable de diminuer le risque de pathologies pour vous et votre entourage.

Réduire la consommation d'alcool

L'éthanol contenu dans l'alcool augmente le risque de voir apparaître une tumeur maligne. C'est également le cas en ce qui concerne le cancer du sein. Selon les spécialistes, environ 17% des cancers du sein seraient étroitement liés à la consommation éthylique. Par ailleurs, l'on sait que l'alcool augmente le risque de cancer dès deux verres par jour. La prudence doit donc être de mise.

Maintenir un apport suffisant en vitamine D

Selon certaines études, il y aurait un lien étroit entre la vitamine D présente dans le sang et le risque de survenue d'un cancer du sein. Afin de veiller au bon maintien d'un taux de vitamine D satisfaisant, il est recommandé de s'exposer environ un quart d'heure par jour à la lumière naturelle, principale source de vitamine D. L'on peut également la retrouver en petite quantité dans certains aliments, comme les poissons gras.

Limiter l'exposition aux plastiques, produits chimiques et pesticides

Certains produits contenus dans les cosmétiques ou produits ménagers contiennent des perturbateurs endocriniens pouvant entraîner des maladies et possiblement, augmenter le risque de cancer du sein. Leur implication est encore difficile à mesurer, mais il est toutefois recommandé de prendre des précautions.

Par ailleurs, les récipients et bouteilles en plastique que l'on utilise dans les cuisines contiennent des résidus chimiques, notamment le Bisphénol A, qui serait dangereux pour la santé. Il est conseillé de vérifier les étiquettes avant l'achat de boîtes de conservation en plastique ou de biberons. Dans la mesure du possible, privilégiez plutôt les contenants en verre.

Prudence au niveau gynécologique

L'on sait que certains facteurs de risque gynécologiques sont étroitement liés au cancer du sein. L'âge de la première grossesse en fait partie. Les femmes qui ont un enfant après 30 ans, ou les femmes qui n'ont pas d'enfants ont plus de chances d'être touchées par le cancer du sein. En revanche, l'allaitement pour une durée de plus de 6 mois serait un facteur protecteur.

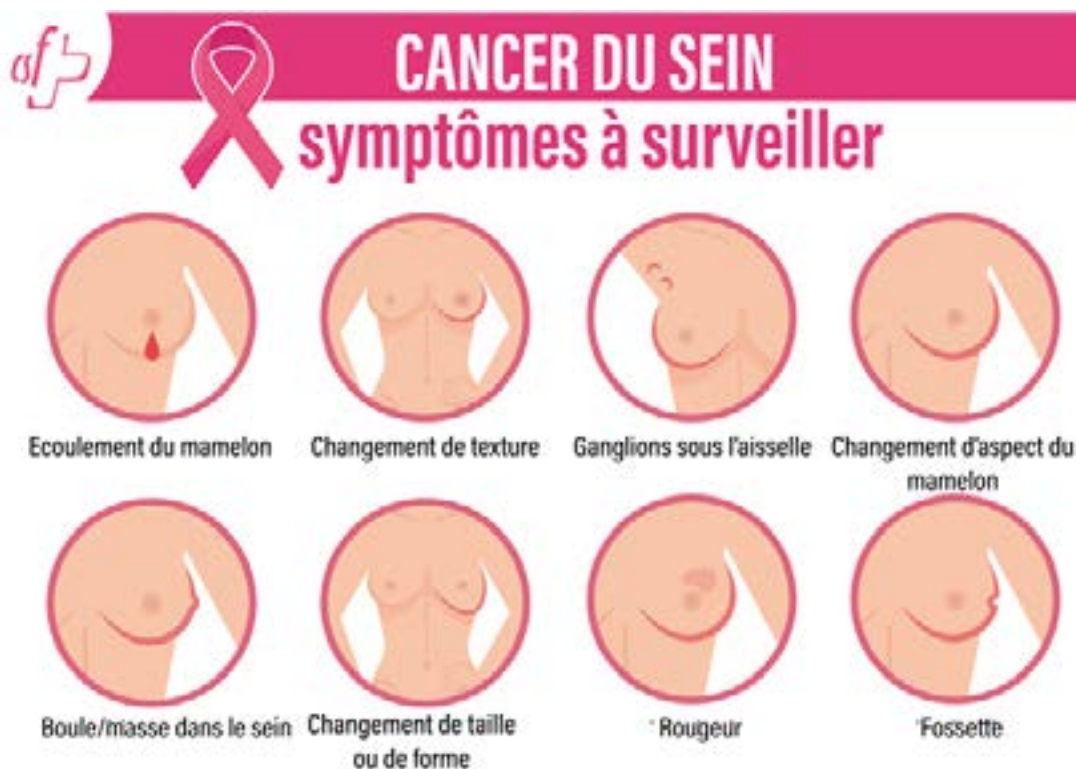
Le Traitement hormonal substitutif (THS) de la ménopause peut également être un facteur de risque des tumeurs mammaires. Le risque est augmenté avec la durée de prise du traitement. Avant de prescrire ce traitement, les équipes médicales s'assurent des bénéfices et des risques que cela peut impliquer pour chaque patiente, en fonction de son historique personnel et médical.

D'autres facteurs de risques possibles à surveiller

Pour rester en bonne santé, d'autres éléments seraient à prendre en considération : des chercheurs ont découvert que le travail nocturne, lorsqu'il est réalisé pendant une longue période, peut augmenter le risque de cancer du sein. L'exposition aux polluants organiques persistants, émanant des activités industrielles, constituerait un facteur de risque de localisations secondaires du cancer du sein, surtout chez les femmes en surpoids.

Par ailleurs, il faut faire attention à la pollution de l'air. Veillez à garder un intérieur toujours aéré pour renouveler régulièrement l'air de votre logement. Pour vos déplacements, privilégiez les modes de transports doux (vélo, transports en commun). Si certains facteurs ne sont pas modifiables (comme l'hérédité), il est toutefois possible d'agir au quotidien grâce à de petits gestes simples afin de réduire les chances de développer un cancer du sein.

Edem Dadzie



cancer du sein représente 27% de l'ensemble des cas détectés et demeure la première cause de mortalité chez les femmes, suivi du cancer du col de l'utérus.

Chaque année, 973 cas de cancer du sein sont recensés pour 584 décès, tandis que le cancer du col de l'utérus cause 334 morts sur 511 cas détectés. Face à cette situation préoccupante, Stéphane Doméfa Awuity, président de la LTCC, appelle à un sursaut collectif et à une action urgente des pouvoirs publics. « Même si la lutte a avancé ces dernières années, nous avons encore du chemin à faire. Nous devons franchir un cap qualitatif pour que le Togo rejoigne le niveau d'engagement d'autres pays de la sous-région », a-t-il récemment déclaré.

M. Awuity cite en exemple le Sénégal, qui a équipé ses hôpitaux publics en appareils de radiothérapie

prioritaires : la création d'un Fonds national de solidarité contre le cancer, financé par l'État et ses partenaires ; la subvention complète du traitement des cancers pédiatriques ; la gratuité ou la réduction du coût du dépistage, aujourd'hui assuré à tarif réduit grâce à des initiatives bénévoles ; l'inclusion de la chimiothérapie dans l'Assurance maladie universelle (Amu), dont le coût actuel oscille entre 300 000 et 500 000 francs CFA par séance, avec une dizaine de séances nécessaires par patient.

Les responsables de la LTCC ont récemment été reçus par le ministre de la Santé, qui a pris connaissance de leurs propositions. « Nous avons été rassurés. Nous devons faire quelque chose et nous pouvons y arriver », a affirmé Stéphane Doméfa Awuity. En attendant la concrétisation de ces mesures, chaque individu peut prendre certaines

Pratiquer une activité physique régulière

La pratique d'une activité sportive permet de booster le système immunitaire et contribue à l'oxygénation des cellules. En association avec une alimentation équilibrée, elle permet de maintenir un poids de forme en limitant le surpoids et l'obésité, facteurs de risque d'apparition du cancer du sein. Il est recommandé de pratiquer du sport environ 30 minutes, 5 fois par semaine. Cela peut être de la marche rapide, du yoga, de la natation, du running... L'essentiel est de faire travailler le système cardiovasculaire.

Arrêter la consommation de tabac

Le tabagisme régulier est un facteur de risque d'apparition des cancers. Le tabagisme passif (l'inhalation de la fumée rejetée par les fumeurs actifs) augmente lui aussi les risques du cancer,



**SIGNIFICATION D'ORDONNANCE DE NON CONCILIATION ET
DE DATE D'AUDIENCE**

ORIGINAL 2

L'an deux mil vingt-cinq

Et le quinze (15) Octobre

A la requête de Madame AYEFOUNIN Abra Makandjou demeurant et domiciliée à Lomé ;

Assistée de Maître DZOKA Essiamé Koko, Avocat au Barreau du Togo, 71, Boulevard des Armées Tokoin Obadago, face aux Etablissements ECHO 2000, 02 BP 20439 Lomé 2, Tél. : 22.20.04.43 E-mail : kokodonne@braho.tg et essiamedzoka@barreaudutogo.tg Lomé ;

J'ai

Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé et du Tribunal de Grande Instance de Lomé y dévotant et domicilié en tant que Juge Président de la Cour de Cassation

Signifié à :

Monsieur PALAKASSI Essona-na, demeurant au Canada sans domicile ni adresse connus, où étant en ses lieux et parlant à : L'intéressé n'ayant ni domicile ni résidence connus, j'ai fait la notification par affilage à la poste principale de l'auditorium du Tribunal de Grande Instance de Lomé, conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile.

- L'ordonnance de non conciliation N°219/25 rendue le 14 octobre 2025 par le juge chargé des affaires matrimoniales du Tribunal de Grande Instance de Lomé dans l'affaire de divorce qui oppose les parties et fixant au 28 novembre 2025 à huit (08) heures, la date à laquelle l'affaire sera évoquée devant le Tribunal dans la grande salle d'audience sise au Tribunal de Grande Instance de Lomé ;

La présente signification est faite pour toutes fins utiles que de droit ;

**SOUS TOUTES RÉSERVES
A CE QU'IL NE L'IGNORE**

Et je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé l'ordonnance sus-énoncée ainsi que copie du présent exploit dont le coût est de _____ F CFA ;



COUR D'APPEL DE LOMÉ
TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANDE DE LOMÉ

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

CHAMBRE DE GRANDE INSTANCE



« AU NOM DU PEUPLE TOGOLAIS »

ORDONNANCE DE NON CONCILIATION N° 219/25

Nous, AYIVON-KPETESSOU Afi, Juge au Tribunal de Grande Instance de Lomé, Chargé des Affaires Matrimoniales ;

Vu la requête en date à Lomé du 05 mai 2025 présentée par dame AYEFOUNIN Abra Makandjou, fonctionnaire de police, demeurant et domiciliée à Lomé, assistée de Maître DZOKA Essiamé Koko, Avocat au Barreau du Togo, aux fins de divorce d'avec sieur PALAKASSI Essona-na, demeurant au Canada, de passages réguliers à Lomé ;

Sur la tentative de conciliation

Attendu que sieur AYEFOUNIN Abra Makandjou régulièrement convoqué à son dernier domicile connu n'a comparu, défaut a été requis à son encontre ;

Attendu que son défaut de comparution a rendu impossible la tentative de conciliation prévue par la loi ; qu'il y a lieu d'autoriser la requérante à poursuivre son action jusqu'au bout ;

Sur les mesures provisoires

Attendu que dame AYEFOUNIN Abra Makandjou a déclaré qu'elle vit en résidence séparée et qu'aucun enfant n'est issu de leur union ; qu'il y a de lui en donner acte ;

Vu l'article 136 du code des personnes et de la famille ;

PAR CES MOTIFS

- Constatons l'échec de la conciliation ;
- Autorisons en conséquence dame AYEFOUNIN Abra Makandjou, à suivre sa requête en divorce ;
- Constatons la résidence séparée de fait des époux ;
- Donnons acte à la requérante de ce qu'aucun enfant n'est issu de leur union ;

Fixons au 28/11/2025 à 08h 00 minute, la date à laquelle l'affaire sera évoquée devant le tribunal dans la grande salle d'audience et renvoyons en conséquence les parties à se pourvoir ;

Disons que la présente ordonnance sera exécutoire par provision, nonobstant opposition ou appel ;

Fait en notre cabinet au palais de justice,

A Lomé, le 14/10/2025



Juge chargé des affaires matrimoniales,

(Signature)

AYIVON-KPETESSOU Afi

mixx
By **vas**

Sécurisé. Rapide. Toujours avec vous

Votre partenaire de confiance en Mobile Money

Télécharge la Super App
Mixx Togo



ou tapez le

***145#**



IB Bank Togo
Banque émettrice

